



# Rapport sur les suites données aux résolutions de l'Assemblée annuelle 2003 de la Région de l'Ontario

---

## **R1 Défendons nos coops aux prochaines élections provinciales**

Cette résolution engageait la Région de l'Ontario et les membres de l'Ontario à travailler activement aux élections provinciales qui s'annonçaient afin d'accroître la sensibilisation à deux enjeux clés d'intérêt pour les coopératives de l'Ontario :

- la production de plus de logements abordables
- l'aménagement de la Loi sur la réforme du logement social pour la mettre au service des coopératives provinciales.

Après le lancement de la campagne à l'assemblée annuelle, le personnel a mis la dernière main à toute la documentation électorale, y compris le prospectus, l'affiche, les macarons, les documents d'information et les pages de site Web. Le jour même du déclenchement des élections, nous avons envoyé la documentation aux coopératives et aux autres membres, par la poste ou par messenger.

Pendant la brève campagne, le personnel n'a pas cessé de travailler avec les membres, pour faire connaître et appuyer les activités locales, particulièrement dans les circonscriptions ciblées. Les membres des coopératives de toute la province ont compris toute l'importance de ces élections et pris une part active à la campagne électorale.

Nous avons aussi travaillé avec les députés et les stratèges des partis Libéral et NPD pour obtenir leur appui dans nos dossiers clés et partager de l'information sur la stratégie électorale. Nous avons obtenu des promesses d'appui des deux partis sur nos deux enjeux. Certains candidats ont même publié un prospectus électoral spécial sur l'habitation coopérative.

Tout au long de la campagne, nous avons tenu les membres au courant par un bulletin sur les élections et des nouvelles dans notre site Web.

Le travail que nous avons consacré aux élections provinciales a coûté environ 20 000 \$. Cela comprenait le coût d'un coordonnateur de lobby à temps partiel, mais pas le temps du personnel ni les frais généraux.

## **R2 Option de placement garanti dans les Fonds d'investissement pour le logement social**

Cette résolution demandait à la Région de l'Ontario de réclamer à la Société des services de logement social qu'elle ajoute aux Fonds d'investissement pour le logement social (FHSC) un nouveau fonds réservé aux titres émis ou garantis par le gouvernement fédéral ou une province.

Tout de suite après l'assemblée annuelle, le personnel a écrit au Conseil de la SHSC Financial pour l'informer de la résolution et l'inciter à donner suite aux préoccupations des membres de l'Ontario. Il a aussi discuté de la question plusieurs fois en cours d'année avec le personnel de la SHSC Financial et le gestionnaire du fonds, Phillips, Hager & North. Le personnel a travaillé de près avec les deux administrateurs des coopératives d'habitation qui siègent au conseil afin de bien les sensibiliser aux préoccupations des coopératives et les aider à les présenter efficacement au conseil.

En mars, le conseil de la SHSC Financial nous a fait savoir qu'il n'était pas disposé à créer le fonds réclamé dans la résolution. Il a dit avoir pris cette décision parce que :

- La création et la gestion d'un autre fonds coûteraient cher. Cela entraînerait une augmentation des frais de gestion pour les investisseurs.
- La gamme plus limitée de placements dans le fonds, combinée à l'importance des frais de gestion, ne donnerait qu'un faible rendement aux investisseurs.
- Il estimait que le fonds du marché monétaire offre déjà une option de placement à très faible risque qui promet de meilleurs résultats que le fonds demandé dans la résolution.

Le Conseil de l'Ontario estime que le conseil de la SHSC Financial a pris au sérieux les préoccupations des coopératives et bien pesé sa réponse. Le Conseil n'estime pas utile de reprendre question avec lui. Le Conseil travaille plutôt à obtenir du ministre des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario qu'il rende facultatif le placement dans le Fonds d'investissement pour le logement social pour les coopératives du programme de l'Ontario. Les coopératives seraient alors libres de choisir le type de placement qu'elles estiment bon pour elles.

Le travail de suivi de cette résolution a été accompli par le personnel de la Région de l'Ontario.

### **R3 Revoir le système des expulsions des coopératives d'habitation**

Cette résolution engageait la Région de l'Ontario à examiner les façons de réformer le droit des expulsions de l'habitation coopérative en Ontario pour répondre aux préoccupations des membres. Les délégué(e)s ont demandé à la Région de présenter à l'assemblée annuelle 2004 une résolution sur l'option de réforme à explorer.

Le Conseil de l'Ontario a chargé un petit groupe de référence de le conseiller. Le groupe comprend Tom Clement (directeur général, Co-op Housing Federation of Toronto), Janine McDonald (directrice, Peterborough Co-op Homes) et les membres du Conseil David Spackman et Scott Piatkowski. Bruce Lewis donne des avis juridiques et le directeur général, Dale Reagan, assure le soutien du personnel.

Le Conseil a étudié les recommandations du groupe de référence à ses réunions de novembre et de mars. À la fin de mars, le Conseil a présenté un mémoire au gouvernement de l'Ontario, avec recommandations sur la façon de réformer le droit des expulsions afin de faciliter les choses aux coopératives et à leurs membres. Le Conseil a demandé une réunion avec le ministre des Finances (qui est responsable de la Loi sur les coopératives) et le ministre des Affaires municipales et du Logement pour obtenir leur appui pour une intervention gouvernementale pour la réforme du droit des expulsions. Le personnel rencontre aussi des cadres supérieurs des deux ministères pour lancer les discussions.

Il y aura un atelier sur la réforme du droit des expulsions à l'AGA afin d'aider les membres à se préparer à débattre de la résolution.

Le travail consacré à la réforme du droit des expulsions a coûté environ 10 000 \$ jusqu'ici. Cela ne comprend pas le temps du personnel ni les frais généraux. Bruce Lewis ne réclame rien pour ses avis juridiques, mais le personnel estime à 35 000 \$ – 40 000 \$ la valeur de son temps non facturé jusqu'ici.